

Particuliers

Convocation à un entretien préalable au licenciement pour motif personnel (Modèle de document)

[Accéder au Modèle de document](#)

Ville de
Saint
Bonnet
de mure



Mairie de Saint Bonnet de Mure

34 avenue de l'Hôtel de Ville

69720 - Saint Bonnet de Mure

04 78 40 95 55

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi : 8h-12h / 13h30-19h

Mardi : 8h-12h / 13h30-17h30

Mercredi : 8h-12h / 13h30-17h30

Jeudi : 8h-12h / 13h30-17h30

Vendredi : 8h-12h / 13h30-16h30

Crédit photos : François Boisjoly, Chart Photography, Vincent Moncorgé, Ville de Saint Bonnet de Mure